

37^{ème} RALLYE NATIONAL MONTELMAR ÉCUREUIL DRÔME PROVENÇALE

31 mai – 01 juin 2024

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement :	Lundi 01 avril 2024
- Ouverture des engagements :	Lundi 01 avril 2024
- Clôture des engagements :	Lundi 20 mai 2024
- Reconnaissances :	Dimanche 26 mai 2024 de 9 h 00 à 18 h 30
- Reconnaissances :	Vendredi 31 mai 2024 de 8 h 30 à 16 h 00
- Parution du Road Book : www.asamontelimar.com	Mercredi 22 mai 2024
- Distribution feuille de reco : Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE)	Dimanche 26 mai 2024 à 8 h 30
- Distribution panneau de porte contrôle des documents manquant : Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE) Podium départ parking Boulodrome	Dimanche 26 mai 2024 à 8 h 30 Vendredi 31 mai 2024 de 8h30 à 12h00
- Publication de la liste des engagés : www.asamontelimar.com	Mercredi 29 mai 2024

Vendredi 31 mai – à Montélimar

- Vérification des documents stade bouliste de l'hippodrome à Montélimar :	De 15 h 00 à 18 h 45
- Vérification des voitures Parking de l'hippodrome à Montélimar :	De 15 h 15 à 19 h 00
- Entrée en parc Fermé après les vérifications Parking de l'hippodrome à Montélimar	
- Première réunion du collège des commissaires Collège Marguerite Duras:	16 h 30
- Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de Départ Site LC Chrono :	19 h 15
- Départ 1 ^{ère} Etape Parking de l'hippodrome : à Montélimar :	1 ^{er} VHC à 20 h 00
- Arrivée 1 ^{ère} Etape Parking de l'hippodrome : à Montélimar :	1 ^{er} VHC à 22 h 15
- Publication des résultats de la première étape et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape Site LC Chrono samedi 01 juin à 01h00	

Samedi 01 juin 2024 - à Montélimar

- Départ 2 ^{ème} Etape 2 ^{ème} section Parking de l'hippodrome : à Montélimar :	1 ^{er} VHRS à 07 h 30
- Arrivée du Rallye ENRS Parking de l'hippodrome : à Montélimar :	1 ^{er} ENRS à 20 h 32
- Arrivée du Rallye Parking de l'hippodrome : à Montélimar :	1 ^{er} VHRS à 21 h 33
- Vérifications Finales : Garage Peugeot à Montélimar - Taux horaire MO 60€ TTC	
- Publication des résultats du Rallye : 30' après l'arrivée du dernier concurrent Site LC Chrono	
- Remise des Prix : sur le podium d'arrivée à Montélimar.	

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organise, les 31 mai et 01 juin 2024 le :

37^{ème} RALLYE NATIONAL MONTELMAR ÉCUREUIL-DRÔME PROVENÇALE

En qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la FFSA le n° 295 en date du 11/04/2024.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 10 en date du 07/03/2024.

Comité d'Organisation.

- Le Président Jean-Pierre MAUVEAUX et les Membres de son comité directeur.
- Secrétariat du Rallye :

A.S.A Montélimar – 1 montée du Coteau Fleuri 26200 Montélimar Téléphone : 07 70 03 95 59

Site ASA : www.asamontelimar.com - Courriel : asa.montelimar26@orange.fr

Permanence du Rallye : Collège Marguerite Duras à Montélimar.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. Officiels de l'Épreuve

Président du Collège :	M. AGOSTINHO Armand	12775
Membres du Collège :	M. VEYRET Emmanuel	1316
	Mme GERLAND Françoise	10193
Secrétaire du collège	Mme CELLE Martine	196664
Directeur de Course :	Mme ROL Evelyne	40773
Directeur de Course VHC-ENRS-VHRS	M. VERNET Daniel	147321
Adjoint à la Direction de Course :	M. MUSELLI Bruno	2403
	M. BENOIT Laurent	46771
	M. LAPOND Pascal	275557
Directeur de Course Responsable Parc Fermé	M.ROSSIGNOL Didier	11521
Directeur de Course responsable Nouveau départ :	M.ROSSIGNOL Didier	11521
Commissaires Techniques (Responsable)	Mme DALPAOS Sylvie	233751
Commissaires Techniques VHC VHRS	M. COQUET Bernard	1324
	M. BLANC Philippe	38131
	M. BIAGIONI Christophe	169294
	M. GRANDPIERRE Gilbert	10151
	M. FORESTELLO Jean Pierre	11620
	M GARREAU Patrick	22045
Commissaires Techniques Stagiaire	M. BACHASSE Benjamin	207620
Chargés des Relations avec les Concurrents :	M. AGIER Adrien	324027
	Mme JEUNE Valerie	161099
	Mme FORESTELLO Isabelle	138486
	M. COINCHELIN Olivier	180079
Chargés des Relations avec les Concurrents Sta:	Mme RAYOT Stéphanie	255451
Responsable Informatique :	LC Chrono –	
Chargé de Presse :	M. RIBET ALAIN	160174
Chargé de la Publicité :	M. PITARCH Floréal	2729
	Mme SIMON Sylvie	214749
Directeurs de Course délégués aux Es :		
Es 1 – 2 – 5 - 8 : LE COLOMBIER	M. PASCAL Fabien	154264
Adjoints	M. DURAND Paul	250709
Es 3 - 6 – 9 : COMPS - VESC	M. VINCENT GENOD Stephane	24887
Adjoints	Mme VINCENT GENOD Nathalie	210885
Es 4 - 7 – 10 : ROYNAC - MARSANNE	M. OLIVIER Denis	110911
adjoints	M. VAUTRAT Hervé	3259
- à la voiture tricolore	Mme MAUVEAUX Marine	174882
- à la voiture 000b	Mlle QUINTANA SIMON Méline	322459
- à la voiture 000a	M. BERTHON Daniel	1621
- à la voiture 00	M. MAUVEAUX Jean-Pierre	2735
- à la voiture 0 VHRS	Mme HURARD Josyane	1053
- à la voiture 0 VHC	M. ROL Sébastien	44492
Responsables des Commissaires :	M. ROSSIGNOL Didier	11521
Juges de Fait	M. MAILLET Jean Paul	227350
	M. GISPER José	3184
Observateur du Comité	Mme. DESHAYES Catherine	220855
Véhicule relation avec les autorités	M. HURARD Albert	1057
Véhicule Info/Sono	M. GUYOT Jeremie	201417
Véhicule Info/Vidéo	M. GRIVOT Christophe	175102
Véhicule Damier	M. AYME Thierry	13800
Médecin Responsable	M. CHARROIN Philippe	
Speaker	M. GAVARD PERRET Philippe	

1.2P. Éligibilité

Le 37^{ème} Rallye National Montélimar Écureuil-Drôme Provençale compte pour :

- La Coupe de France Coef 3
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes
- Le Challenge Asa Montélimar

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront par Mail **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures**

- Vérification des documents stade bouliste de l'hippodrome à Montélimar : De 15 h 00 à 18 h 45
 - Vérification des voitures Parking de l'hippodrome à Montélimar : De 15 h 15 à 19 h 00
- Les vérifications finales seront effectuées : Garage Peugeot à Montélimar (Taux Horaire M.O 60 TTC)

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 3P – CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 37^{ème} Rallye National Montélimar Écureuil-Drôme Provençale doit adresser à l'A.S.A. Montélimar – 360 Chemin de Saint Pardoux 26400 DIVAJEU, la demande d'engagement ci-joint, dûment complétée, avant le 20 mai 2024. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 110 voitures au maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 180 voitures pour les cinq Rallyes.

NOTA : *Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.*

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs : 510 euros
- B) Equipage licencié **100 % ASA Montélimar** : 490 euros
- C) Sans la publicité facultative des organisateurs : 1020 euros

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ pour le transpondeur LC Chrono.

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 150€ pour le transpondeur Chronodium.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement libellé à l'ordre de l'ASA MONTÉLIMAR.

Le montant des droits d'engagement seront encaissés par l'ASA le jour de la clôture des engagements. (20/05/2024)

Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote **devront être jointes** à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux Concurrents dont l'engagement serait refusé.
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

- La retenue sera :
- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
 - de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. Équipages

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

Rappel : Ordre de départ pour l'ensemble des 5 rallyes : 1er VHRS - 2^{ème} VMRS – 3^{ème} ENRS – 4^{ème} VHC – 5^{ème} Moderne

3.3.5P Chaque équipage recevra 3 plaques dont une "**assistance**" portant le N° du concurrent lors des vérifications des documents.

ARTICLE 4P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. - Parc d'assistance à Rochefort en Valdain

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs prévus à cet effet.

Les plaques d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

4.7. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée. En cas de non-respect :

- ♣ Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- ♣ Pendant le rallye :

1ère infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
2ème infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P. Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif à venir au présent règlement particulier

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 37^{ème} **Rallye National Montélimar Écureuil-Drôme Provençale** représente un parcours de 527.729 Kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte dix Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 106.097 kms.

ES : 1 / 2 / 5 / 8	LE COLOMBIER	13.970 X 4	= 55.880 Kms
ES : 3 / 6 / 9	COMPS - VESC	8.500 X 3	= 25.500 Kms
ES : 4 / 7 / 10	ROYNAC - MARSANNE	8.239 X 3	= 24.717 Kms

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

6.2.5P. Reconnaissances autorisées uniquement :

Dimanche 26 mai 2024 de 9 h 00 à 18 h 30. Vendredi 31 mai 2024 de 8 h 30 à 16 h 00.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2024)

6.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

6.3P. Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

6.4P. Circulation

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.



ARTICLE 7P – DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 8P – RÉCLAMATION APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 10P – PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH		TOTAL		
1er	700 €			
2ème	350 €			
3ème	175 €			
4ème	90 €	1315.00€		
CLASSE	- 5 Parts	5 à 15 Parts	+ 15 Parts	TOTAL
1er	255 €	510 €	510 €	31 360.00 €
2ème	125 €	255 €	255 €	
3ème		125 €	125 €	
4ème			90 €	
COUPE DES DAMES (Equipage 100% féminin)			450 €	450.00 €
TOTAL PRIX DISTRIBUABLES				33 125.00€

Tous les prix sont cumulables.

Les classes suivantes seront confondues : (A6K/A6) – (A5/A5K)

Coups : Tous les concurrents classés seront récompensés. Plusieurs Commissaires seront également récompensés.

La remise des prix se déroulera le samedi 01 juin 2024 sur le podium d'arrivée à Montélimar

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile de Montélimar a pu organiser cette année les :

- 37^{ème} Rallye National Montélimar Écureuil-Drôme-Provençale**
- 15^{ème} Rallye National V.H.C Montélimar Écureuil-Drôme-Provençale**
- 12^{ème} Rallye National V.H.R.S Montélimar Écureuil-Drôme-Provençale**
- 3^{ème} Rallye National E.N.R.S Montélimar Écureuil-Drôme-Provençale**
- 2^{ème} Rallye National VMRS Montélimar Écureuil-Drôme-Provençale**

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances strictement interdites avant le 26 mai 2024

Reconnaisances autorisées uniquement

Le dimanche 26 mai 2024 de 9 h 00 à 18 h 30

Le vendredi 31 mai 2024 de 8 h 30 à 16 h 00

Parution du Road Book : www.asamontelimar.com : 22/05/2024

Distribution feuille de reco & panneau de porte : 26/05/2024 - 8H30

Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE)

De plus, dans tous les rallyes asphaltes, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2024)

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français - art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie et votre sens du civisme.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye National Écureuil-Drôme Provençale**